

FICHE PRODUIT

AIG Group Plus

Expatriate Care



Qui est assuré ?

- Expatriate Care s'adresse à toutes les entreprises dont le siège social est situé au sein de l'Espace économique européen et ayant des salariés expatriés dans le monde entier.
- La limite d'âge à l'adhésion est de 67 ans. La garantie cesse au 75ème anniversaire de l'assuré. Les personnes à charge vivant avec l'assuré dans le pays d'accueil peuvent également être assurées, y compris les enfants mineurs ou âgés de moins de 25 ans poursuivant des études à plein temps.

Couverture géographique

- Monde entier
- Monde entier, hors USA

AIG en France

L'assurance sera souscrite par AIG en France.

Avantages

Pour les employeurs

- Une gamme complète de garanties à un tarif accessible, répondant parfaitement aux besoins des salariés expatriés et de leurs familles.
- Un geste fort des entreprises en faveur de leurs salariés, qui s'inscrit parfaitement dans une politique visant à attirer et retenir des collaborateurs de talent grâce à des conditions d'emploi avantageuses.
- Une adhésion facilitée pour les salariés et leurs familles, à tout moment.
- Une excellente prise en charge des assurés, offrant aux employeurs la garantie que leurs salariés reçoivent toute l'attention dont ils ont besoin.
- Un accès en ligne direct, offrant au département RH de l'entreprise et au courtier la possibilité de consulter à tout moment les informations contractuelles et de mettre à jour les informations des salariés.

Pour les salariés expatriés

- Un séjour à l'étranger en toute sérénité, avec la garantie d'une protection efficace pour toute la famille.
- Des garanties complètes, comprenant la prise en charge des frais médicaux, l'évacuation politique, la responsabilité civile et l'assistance juridique.
- Une solution modulable grâce à plusieurs niveaux de garanties, plusieurs niveaux de franchises dans le régime de base Expatriate Care 100, ainsi que des prestations complémentaires.
- Un accès permanent, 24h/24 et 7j/7 aux services d'assistance via un centre d'appel et un site Internet dédié.

Détail des garanties

Principales caractéristiques

Un régime de base complet:

- Frais médicaux jusqu'à 7.5 millions d'euros par an, selon les options choisies.
- Accès 24h/24 et 7j/7 à un centre d'appel multilingue.
- Réseau mondial d'hôpitaux, avec avance des frais d'hospitalisation et des soins ambulatoires si cela est possible.
- Services d'assistance, avec services de visio consultation en ligne et possibilité d'obtenir un deuxième avis médical.
- Évacuation politique, responsabilité civile et assistance juridique.
- Accès en ligne aux informations contractuelles et aux demandes de prise en charge.

Garanties facultatives:

- Soins dentaires et optiques
- Garantie individuelle accident
- Biens et effets personnels
- Voyages de loisirs

Garanties de base

Frais médicaux

Frais médicaux couverts : frais d'hospitalisation et de chirurgie ambulatoire, versement d'une indemnité en cas d'hospitalisation, soins ambulatoires, transport local en ambulance, soins infirmiers privés, maternité et accouchement, traitement du cancer et transplantation d'organes.

Assistance médicale

Conseils médicaux par téléphone ou en visio, deuxième avis médical (examen du dossier médical par un expert médical indépendant) et service d'assistance d'urgence dans le monde entier.

Evacuation politique

Prise en charge des frais d'évacuation d'urgence en cas de troubles politiques.

Responsabilité civile

Prise en charge des dommages causés à des tiers dans le cadre privé.

Assistance juridique

Prise en charge des frais d'assistance juridique.

Exclusions :

Certaines zones géographiques et activités ne sont pas couvertes : territoires visés par des mesures restrictives imposées par les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis ou le Royaume-Uni ; dommages corporels subis dans le cadre de la pratique d'un sport au niveau professionnel ou d'un accident aérien alors que l'assuré n'était pas passager ; dommages corporels résultant d'une prise excessive d'alcool ou de produits stupéfiants. Dans de tels cas, d'autres conditions s'appliquent et sont détaillées dans votre contrat.

Régime de base

Les conditions de prise en charge et les exclusions applicables sont détaillées dans les conditions générales et particulières du contrat.

	Care 100	Care 90	Care 80
Limite annuelle	€7,500,000	€5,000,000	€2,500,000
Participation de la personne assurée	Néant	10% max. €2,500 par an	20% max. €5,000 par an
Hospitalisation, chirurgie de jour, traitement de jour			
Soins infirmiers et hébergement (chambre partagée ou chambre privée) Hébergement pour les parents des enfants de moins de 18 ans (max 30 jours par an) Traitement et chirurgie de jour Salle d'opération, unité de soins intensifs et salle de réveil Médicaments prescrits Appareils chirurgicaux et médicaux insérés pendant la chirurgie ou nécessaires dans le cadre du processus de récupération à court terme Honoraires de médecin ou de spécialiste Tests diagnostiques (pathologie, rayons X, radiologie, tomographie, IRM et TEP) Rééducation et kinésithérapie après un événement aigu (par exemple une attaque) Soins infirmiers à domicile immédiatement après un traitement hospitalier si prescrits par un spécialiste ou comme alternative à un séjour hospitalier	100%	100%	100%
Prestations d'hospitalisation	€150/nuît max. 25 nuits	€125/nuît max. 25 nuits	€100/nuît max. 25 nuits
Greffe d'organe, sauf coûts de recherche de donneur - sous réserve d'approbation préalable	€200,000 par vie	€150,000 par vie	max. €100,000 par vie
Soins psychiatriques pour les patients hospitalisés (délai de carence de 10 mois)	100% jusqu'à 30j/an	100% jusqu'à 30j/an	100% jusqu'à 30j/an
Soins palliatifs et d'hospice pour les patients en phase terminale (<6 mois) - sous réserve d'approbation préalable	100% max. €50,000	100% max. €25,000	100% max. €20,000
Transport local en ambulance	100%	100%	100%
Traitement dentaire / de vision d'urgence suite à un accident	100%	100%	100%
Traitement ambulatoire			
Consultations avec praticiens et spécialistes médicaux Procédures non chirurgicales et chirurgicales mineures Médicaments prescrits et pansements Imagerie médicale Tests diagnostiques et de laboratoire Hormonothérapie substitutive (HTS - symptômes de ménopause)	100%	90%	80%
Physiothérapie et médecine alternative Logopédie et ergothérapie Physiothérapie non prescrite (max.10 visites par an)	100% jusqu'à €5,000 /an	90% jusqu'à €4,000 /an	80% jusqu'à €3,000 /an
Test annuel de routine pour les enfants de moins de 15 ans - 1 test oculaire et auditif Test de l'enfant bien portant jusqu'à 6 ans Vaccins obligatoires (hors voyage) Traitement dentaire / de vision d'urgence suite à un accident	100%	90%	80%
Soins psychiatriques et des troubles mentaux (délai de carence de 18 mois)	100% jusqu'à €2,000 /an	90% jusqu'à €1,500 /an	80% jusqu'à €1,250 /an
Aides médicales et appareils chirurgicaux prescrits dans le cadre du processus de récupération à court terme	100%	90%	80%

	Care 100	Care 90	Care 80
Traitement contre le cancer et dialyse des reins			
Traitement hospitalier d'urgence et ambulatoire lié au cancer	100%	100%	100%
Achat d'une perruque / soutien-gorge prothétique...	100% max €250	90% max. €250	80% max. €250
Chirurgie prophylactique après test de dépistage du cancer	100%	100%	100%
Chirurgie reconstructive après traitement du cancer	100%	100%	100%
Dialyse des reins	100%	100%	100%
VIH / SIDA			
VIH / SIDA	100%	90%	80%
Maternité, accouchement, FIV et traitement de l'infertilité			
Soins de maternité et accouchement (délai de carence de 10 mois) Accouchement à domicile / Césarienne facultative	100% max. €15.000 EUR or €25,000 (USA)	max. €10,000	max. €7,500
Prestation d'accouchement à domicile (allocation en espèces)	€1,000	Exclu	Exclu
Maternité compliquée suite à une conception assistée	100%	90%	80%
Soins du nouveau né (soins de routine jusqu'à 10 jours, tout traitement jusqu'à 90 jours après la naissance)	100%	90%	80%
Stérilisation (une fois par vie)	100%	Exclu	Exclu
FIV et traitement de l'infertilité (sous réserve d'approbation) <ul style="list-style-type: none"> Assurée de moins de 40 ans 3 cycles maximum par vie Période d'attente de 12 mois Toutes charges, tous tests diagnostiques, médicaments, chirurgie, procédures thérapeutiques, tests de laboratoires... 	50% max. €12,500 /an	Exclu	Exclu
Maladies congénitales	100% max. €100,000/ vie	90% max. €80,000/ vie	80% max. €60,000/ vie
Santé, soins préventifs et services de bien-être			
Examen physique de routine pour adultes Test de Papanicolaou Dépistage du cancer de la prostate (homme de plus de 50 ans) Mammographie - femmes asymptomatiques entre 35 et 39 ans - femmes asymptomatiques entre 40 et 49 ans - femmes asymptomatiques de plus de 50 ans Dépistage du cancer de l'intestin (plus de 50 ans) Densimétrie osseuse (femmes de plus de 50 ans) Honoraires de diététicien et traitement de l'obésité	100% jusqu'à €2.000 par an	90% jusqu'à €1.500 par an	80% jusqu'à €1.250 par an
Vaccins de voyage	100% jusqu'à €400 / an	90% jusqu'à €300 / an	80% jusqu'à €200 / an
Assistance			
Évacuation et rapatriement médicaux Services mondiaux de télé consultation Prestation de second avis Guides des pays Informations sur les hôpitaux et les professionnels de santé	Inclus	Inclus	Inclus
Évacuation Politique			
Évacuation politique	Jusqu'à max. €50,000	Jusqu'à max. €50,000	Jusqu'à max. €50,000
Responsabilité Civile			
Responsabilité Civile	Jusqu'à max. €1,000,000	Jusqu'à max. €1,000,000	Jusqu'à max. €1,000,000
Assistance juridique			
Franchise d'assistance juridique de 10% avec minimum de 250€	Jusqu'à max. €15,000	Jusqu'à max. €15,000	Jusqu'à max. €15,000
Caution	Jusqu'à max. €50,000	Jusqu'à max. €50,000	Jusqu'à max. €50,000

Prestations facultatives

Individuelle Accident et incapacité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Décès accidentel	€100,000	€200,000	€300,000	€400,000	€500,000
Invalidité permanente accidentelle	€100,000	€200,000	€300,000	€400,000	€500,000
Incapacité temporaire résultant d'un accident ou d'une maladie entraînant une perte de revenus - Délai de carence : 4 semaines - Période de prestations : 104 semaines maximum	€100 /semaine	€200 /semaine	€300 /semaine	€400 /semaine	€500 /semaine

Dentaire, Optique et aides auditives	Care 100	Care 90	Care 80
Limite globale par année de police	€3,000	€3,000	€3,000
Dentaire			
Soins dentaires de base	100%	100%	100%
Traitement de restauration majeure	80%	80%	80%
Prothèse dentaire	60%	60%	60%
Prothèse dentaire et orthodontie pour les enfants < 16 ans	60%	60%	60%
Traitement d'orthodontie pour les personnes de plus de 16 ans	50%, max. €1,000 / an	Exclu	Exclu
Période d'attente prothèse dentaire et orthodontie	6 mois	6 mois	6 mois
Optique			
Traitement optique	100%	100%	100%
Chirurgie oculaire	80%	80%	80%
Lunettes, montures, lentilles de contact, lunettes de soleil prescrites	100% max. €250 tous les 2 ans	100% max. €250 tous les 2 ans	100% max. €250 tous les 2 ans
Audition			
Aides auditives	50% jusqu'à €1,500 tous les 3 ans	50% jusqu'à €1,500 tous les 3 ans	50% jusqu'à €1,500 tous les 3 ans

Biens personnels			
Franchise de 100€	Jusqu'à €50,000	Jusqu'à €50,000	Jusqu'à €50,000

Voyage d'agrément			
Assistance voyage	Inclus	Inclus	Inclus
Bagages	Jusqu'à €7,500 /personne/voyage		
Annulation, interruption, retard ou remplacement	Jusqu'à max. €10,000 /personne/voyage		
Désagréments de voyage	Voir conditions générales		

Prenez le temps de lire vos conditions générales et particulières afin de connaître l'étendue des garanties offertes et les exclusions applicables.



www.aig.com/expat

Pour connaître l'ensemble des garanties applicables, veuillez consulter votre police pays ou votre contrat d'assurance.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.